

# Travailler jusqu'à 67 ans? Intenable! Les syndicats préparent un plan d'action pour la rentrée

■ Vendredi, le front commun se rappellera au bon souvenir du ministre Bacquelaine (MR).

**L'**élève Bacquelaine est recalé. Il devra revenir en seconde session en septembre, avec de tout autres dispositions". Vendredi, dès potron-minet, le front commun syndical bruxellois (CSC, FGTB, CGSLB) se rappellera au bon souvenir du ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine (MR) avant la pause estivale. "On lui remettra son bulletin. Son travail, c'est zéro pointé sur toute la ligne", assène Estelle Ceulemans, nouvelle secrétaire générale de la FGTB Bruxelles. Travailler jusqu'à 67 ans, "c'est tout simplement intenable", répètent les syndicats pour qui le gouvernement cherche à mettre les travailleurs en concurrence les uns avec les autres pour leur fin de carrière.

Ils proposent donc un plan alternatif pour les pensions "55-60-65", "basé sur la réalité des travailleurs". Ce plan prévoit, en gros, une possibilité de crédit-temps de fin de carrière à 55 ans, la possibilité pour tous de partir en pré-pension à 60 ans sans disponibilité sur

le marché du travail et fixe à 65 ans l'âge maximum de départ à la pension pour tout le monde.

C'est dans ce cadre qu'une discussion sur les critères de pénibilité peut avoir lieu, pose le front commun.

## Une liste fantôme

On est évidemment bien loin de l'épure proposée par Daniel Bacquelaine qui veut fixer une liste des métiers pénibles qui ouvriront le droit à une pension anticipée. S'agissant du secteur public, le préaccord bouclé en comité A (fonction publique) n'a pas passé la rampe du gouvernement - la N-VA et l'Open VLD freinent des quatre fers. "Elle n'existe pas. C'est une liste fantôme, que la CGSP n'avait pas approuvée", rappelle Estelle Ceulemans. La troisième lecture et approbation(?) du projet de loi par le Conseil des ministres n'auront pas lieu avant septembre.

En parallèle, les discussions sont encore plus ardues pour le secteur privé, où un troisième acteur (les employeurs) est de la partie. Début juin, les partenaires sociaux réunis au comité de gestion du service fédéral des

pensions ont rendu un avis divisé sur le projet de loi qui fixe les règles de base de la pénibilité du travail dans le secteur privé.

Syndicats et employeurs sont cependant d'accord sur un point : une liste des métiers pénibles, comme dans le secteur public, n'est pas le bon moyen d'aborder correctement la complexité du monde du travail dans le privé. Il faudrait plutôt travailler sur des critères. Mais lesquels? Le stress, par exemple, disent les syndicats. Ah non, rétorquent les patrons : trop subjectif et pas assez vérifiable. On en est là.

Le Conseil national du travail, où siègent les partenaires sociaux, a été saisi d'une demande d'avis pour la fin août. Pas sûr qu'ils arrivent à mieux s'entendre dans cette instance-là. "On redoute des passages en force du gouvernement. Un plan d'action est prévu pour la rentrée", annonce Estelle Ceulemans.

An.H.

## 65 ans

### Pour tout le monde

Dans le plan des syndicats, c'est l'âge maximum de départ à la pension.